

<https://lillebonne.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article981>



Evaluations nationales

- Administratif - Directeurs -

Date de mise en ligne : vendredi 20 septembre 2019

Copyright © Circonscription Éducation Nationale de Lillebonne - Tous droits réservés

Article modifié le 20 septembre 2019

Les évaluations nationales répondent à trois objectifs :

- donner des repères aux enseignants pour aider les élèves à progresser,
- permettre d'avoir localement des éléments pour aider au pilotage de proximité,
- ajuster les plans nationaux et académiques de formation et proposer des ressources pertinentes.

Trois types de livrets, avec les guides pour les enseignants, ont été conçus pour les **élèves à besoins éducatifs particuliers** :

- des livrets avec des adaptations quelles que soient les difficultés de l'élève ;
- des livrets adaptés pour les élèves sourds ou malentendants (avec des vidéo LSF) des livrets adaptés pour les élèves non-voyants.
Quelques exemplaires sont disponibles en circonscription. Ils sont également téléchargeables sur Eduscol :
- [livrets adaptés CP](#)
- [livrets adaptés CE1](#)

– **tutoriel vidéo pour paramétrer le portail de saisie des évaluations CP CE1 en tant que directeur** au lien suivant <http://numerique76.spip.ac-rouen.fr...>

Calendrier

- en amont de la passation, transmission du document à destination des parents (en pièce jointe). Il permet de préciser les conditions de recueil et de conservation des données personnelles.
- **Passation** entre le lundi 16 et le vendredi 27 septembre 2019
- Saisie des réponses entre le 16 septembre et le 11 octobre 2019
- Résultats individuels et par classe à compter du 8 octobre
- **Restitution** Les familles doivent faire l'objet d'une présentation individualisée des résultats de leur enfant. Ils seront également informés de l'accompagnement adapté mis en place par le professeur.

Les évaluations nationales feront l'objet d'une **exploitation** lors des conseils des maitres, en particulier à l'occasion des demi-journées de rentrée qui devront se dérouler entre le 4 novembre et le 14 décembre. Dans le cadre d'un travail concerté, les enseignants de cycle 1, 2 et 3 sont concernés par cette analyse. Une analyse des résultats aux évaluations en 6eme sera inscrite dans les conseils écoles-collèges.

Pour poursuivre la réflexion autour de l'évaluation, la consultation de l'article [Evaluer pour les apprentissages](#) est conseillée.